

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027

Conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, avis est par les présentes donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie au cours de laquelle sera adopté le plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 sera tenue le lundi 16 décembre 2024 à 21h00 à la salle du conseil au 241, rue Coutu.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027.

**DONNÉE À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE**, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.



Eric Gélinas  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil le quatrième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**



Eric Gélinas  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie